

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 12

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tat, coumeint ora, mà on lè passavè bo et bin pè lè fortsès.

Ciliào fortsès étiont tot bounameint dâi grantès colondès ein bou dè dix à dozè pi dè hiaut, plliantaiès dein terra avouè on n'aura colonda, cllioulâiè ein travâi à fin coutset que cein fasâi coumeint on T et âi dou bets dè cé T, y'avâi 'na boclie avouè 'na corda. Adon l'est quie qu'on fasâi passâ l'arme à gautse à la crapule.

Quand on pandoure dévessâi passâ pè lè fortsès l'étâi la mouâ dè lâi demandâ se volliavè oquiè dévânt d'être espédiyi dein l'autro mondo et tot cein que demandâvè faillà coute que coute lo lâi accordâ, kâ on ne poivè rein l'âi refusâ.

Lè z'ons demandâvont on verro dè mame àobin dè cogaque po sè bailli dâo corâdzo et on lè l'âo baillivè; se desirâvont 'na chiqua, lo borriau l'âi passavè son paquet dè taba et se y'ein avâi qe volliâvont ein tsantâ iena, on lo laissivè einmourdzi : *Roulez tambours àobin Mourir pour la patrie.*

Monsu Dénérezâ no z'a dza contâ clia dè cé chenapan qu'avâi demandâ, dévânt d'être ganguelhi, d'allâ appreindre l'allemand que l'ont dû bo et bin lo laissi allâ pè lè z'Alle-magnes. Ma fâi on iadzo per lé, lo gailla étâi dû po recordâ et adieu lé fortsès. Coumeint vo peinsâ, nion ne l'a jamé revu.

Ora vaitsè clia que volliâvo vo verè à propou dè ciliào fortsès patibulaires, coumeint on l'âo desâi :

On chenapan dévessâi don ètrè ganguelhi et dévânt dè lâi passâ la corda, lo borriau l'âi demandâ cein que soètàvè. Adon lo gailla que ne sè tsaillessâi pas tant d'allâ dein lo royaume dâi derbons, l'âi fe :

— Ditès vâi, Monsu lo borriau, coumeint y'è on gros einvai drâi su lo cotson, que mé fâ tant mau, ariâ-vo la bontâ dè mè peindrè pè dézo lè brés, se vo plliè ! C. T.

Pour le roi de Prusse !

Travailler pour le roi de Prusse ?
Chacun sait ce que signifie ce dicton.
Mais d'où vient-il ?
Voilà ce que l'on sait moins...

Il y a un siècle et demi de cela, régnait sur la Prusse, qui venait à peine d'être érigée en royaume, Frédéric-Guillaume Ier; et, sur la mode, royaume autrement important, le fameux Lubin, coiffeur de la Cour.

De la Cour de France, bien entendu ! La France ne donne-t-elle pas le ton, la mode et le goût, depuis qu'il y a une France !

Or, c'était maître Lubin l'architecte de ces édifices compliqués qui exhaussaient, encore plus que leurs talons, la taille des nobles dames d'alors, et qui nécessitaient autant de souplesse dans la main que de sûreté dans le coup d'œil.

Aussi les perruquiers étaient-ils considérés comme de véritables artistes, et, seule de toutes les corporations, la leur avait-elle le droit de porter l'épée.

Parmi les apprentis de maître Lubin se trouvait un jeune homme doux et timide comme une jeune fille, qui répondait au prénom de Léonard.

Léonard était profondément épris de son art... et de la fille de son patron, la gentille Olivette, délicate demoiselle au frais minois, à l'air éveillé.

Ces deux passions étaient également malheureuses, maître Lubin ayant solennellement déclaré que, pour devenir son gendre, il faudrait d'abord mériter sa succession et que, pour devenir son successeur, il faudrait d'abord coiffer une tête couronnée.

— A mon gendre seul je concéderai le privilège de « perruquier de Sa Majesté ». Seul le « perruquier de Sa Majesté » pourra être mon gendre, répétait-il. C'était un cercle vicieux ?

Un jour, Léonard reçut une lettre d'un sien oncle, condonnieur de son état, protestant de sa religion, et établi à Berlin depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Ses affaires prospéraient et il invitait son neveu à venir s'installer près de lui, les gens et les choses de France étant fort goûtées à l'étranger, en vertu sans doute du proverbe : « Nul n'est prophète en son pays. »

Léonard hésita un peu...
Quitter son pays, sa gentille Olivette, cela lui faisait gros au cœur.

Mais celle-ci, consultée, le décida à partir.
La fine mouche avait lui dans le jeu de son père, jugeant qu'il ne pourrait longtemps se passer de son second.

Il serait donc forcé de capituler, surtout lorsque Léonard reviendrait avec le titre de « perruquier de Sa Majesté le roi de Prusse. »

Aussi, d'après son conseil, garda-t-il le secret sur le but de son voyage, demanda simplement un congé à son patron mari et dépit et quitta les bords de la Seine pour ceux de la Sprée.

Son oncle ne l'avait pas trompé : il avait une brillante et aristocratique clientèle qu'il partagea avec lui, l'un chaussant, l'autre coiffant tous les élégants et élégantes de la capitale; et Léonard fut bientôt aussi à la mode à Berlin que maître Lubin à Paris.

Une seule chose manquait à son bonheur : coiffer une tête couronnée et accoler à son nom ce titre si désiré : « Perruquier de Sa Majesté. »

Aussi quelle émotion ! quelle joie ! lorsque la reine le fit mander.

Sans doute, la Cour de Frédéric-Guillaume n'était pas celle de Louis XV; mais enfin c'était toujours la Cour !

Léonard se rendit au palais, à l'heure indiquée, l'épée au côté, le tricorne sous le bras, le jarret tendu et la bouche en cœur. Il fut introduit...

Sous sa main habile, les cheveux peignés, nattés, poudrés, s'élevèrent en échafaudages gracieux, légers et solides à la fois, au-dessus du front de ses augustes clientes, éblouies et charmées. Léonard reçut force compliments des plus flatteurs :

— On se croirait à Versailles ! déclaraient les dames ravies.

C'était le suprême éloge !

Léonard se préparait à se retirer quand une voix rude résonna désagréablement à son oreille, lançant cette phrase aussi injurieuse pour son talent que pour les augustes têtes confiées à ses soins :

— Que signifie cette mascarade ?

C'était un personnage sec, maigre, d'assez piètre mine, à l'air furibond... Il portait sa canne sous le bras et son chapeau sur la tête.

Ce détail significatif, joint à la terreur peinte sur tous les visages et au plongeon précipité de toutes ces hautes coiffures dans un nuage de poudre, annonça au pauvre perruquier le roi Frédéric-Guillaume Ier, « Roi Sergent », comme on disait.

Ce n'était pas un prince commode que ce père du grand Frédéric. Aussi ladre que brutal, il nourrissait ses fils de pain moisi, refusait la moindre parure à sa femme, portait des habits râpés et, pendant tout son règne, les mêmes boutons de cuivre que l'on décousait d'un vieil uniforme pour mettre à un neuf.

Son entrée produisit donc une sensation fort désagréable.

La reine balbutia quelques excuses sur la réception du nouvel ambassadeur de France et le désir de lui faire honneur.

Frédéric l'interrompit brutalement :

— Etes-vous folle et supposez-vous que je tolère de vous voir ainsi attifée ?

Et se tournant vers Léonard tremblant et décontenancé :

— Tu as fait là de belle besogne, drôle; avise à la réparer de ton mieux.

« Rase immédiatement ces péronnelles et, quant à vous, madame, ajoutez-l'en se tournant vers la Reine qui cherchait à l'apaiser, si je ne vous traite pas comme vos filles, c'est qu'il serait inconvenant qu'une reine de Prusse ait la tête tondue.

Prières et protestations furent également inutiles.

On dut obéir et se soumettre.

Quand l'exécution fut terminée, le roi, impassible, s'adressa à l'exécuteur consterné :

— Toute peine mérite salaire, dit-il, que t'a donné la reine ?

— Dix florins, Sire, répondit Léonard hésitant...

— Dix florins ! En vérité, madame, vous n'êtes pas généreuse et ce garçon emporterait dans son pays une piètre idée de notre Cour...

— Sire, je croyais... balbutia la reine stupéfaite de ce reproche qu'elle attendait tout autre.

— Je serai plus large et paierai mieux tes services, mon garçon. Combien te dois-je pour avoir exécuté mes ordres ?

— Sire... ce qu'il plaira à Votre Majesté, dit le perruquier rassuré.

— Mettons vingt florins... Cela te va-t-il ?

— Oui, Sire, répondit Léonard enchanté, s'inclinant jusqu'à terre...

Àïe ? Àïe ?

Les coups de canne tombaient dru, comme grêle sur son échine courbée, tandis que « le roi sergent » comptait sans se presser :

— Un florin, deux florins...

Et, pour la première fois de sa vie, Frédéric fut prodigue !

Léonard, moulu et brisé, se hâta de revenir en France. Lubin venait de mourir, aussi eut-il; sans difficulté, sa succession et sa fille. Il devint fort à la mode et put faire graver sur son enseigne :

PERRUQUIER DES COURS DE FRANCE
ET DE PRUSSE

Il avait payé ce droit assez cher !

Il garda le silence sur sa mésaventure, mais quand on plaisantait devant lui sur la ladrerie de Frédéric :

— Moi, je l'ai trouvé trop généreux, répondait-il en se frottant les côtes; Dieu vous garde de travailler pour le roi de Prusse !

ARTHUR DOUBLIAC.

83 kilos, juste !

Une histoire bien typique a fait dernièrement le tour de la presse austro-hongroise. Si elle n'est pas vraie, elle a du moins le mérite de l'originalité.

La femme d'un négociant en bois, d'Esseg, capitale de l'Esclavonie, ayant quitté tout d'un coup le toit conjugal, son mari vint à être avisé qu'elle avait dû prendre le train pour Pecs, en Hongrie.

Aussitôt il eut l'idée de télégraphier au préfet de police de cette dernière ville :

« Arrêtez ma femme, qui a pris l'express pour Pecs. Signalement : quatre-vingt-trois kilos (poids exact). »

Le préfet de police fut d'autant plus embarrassé au reçu de cette singulière dépêche que, s'étant rendu lui-même à la gare pour l'arrivée du train, il put constater que la plupart des voyageuses étaient plutôt grasses.

Après quelque hésitation, il se décida à les faire passer toutes, à tour de rôle, sur la bascule à bagages de la gare. Une seule d'entre elles se trouva peser exactement le poids indiqué. C'était l'infidèle...

Recette pour faire un bon ménage, tirée d'un vieux livre bâlois :

Mettez à la marmite beaucoup de patience et de persévérance avec même quantité de bonne humeur et de bonne volonté. Ecumez soigneusement pour enlever l'égoïsme, la paresse et la négligence. Laissez mijoter longuement sans quitter le foyer, et vous aurez accommodé le bonheur.

THEATRE. — Le public continue à faire très bon accueil à *Michel Strogoff* et à ses interprètes. C'est un spectacle qu'on peut aller voir en famille et qui fait la joie des enfants. Il faut se hâter d'en jouir. Le nombre des représentations est strictement limité, M. Lefrançais devant rentrer au théâtre de la Renaissance et le matériel étant loué ailleurs.

L. MONNET.

Les magasins populaires de MAX WIRTH, à Zurich, Bale et St-Gall envoient l'étoffe en quantité tout à fait suffisante pour

6 essuc-mains, de qualité durable . . .	Fr. 1 50
6 chemises toile écrue ou blanchie . . .	» 6 —
1 chemise de nuit, joli choix de modèles	» 4 —
1 tablier de cretonne, pouvant se laver, 100 cm. de largeur	» 0 60

ainsi que tous les articles de ménages et pour trousseaux à des prix très avantageux.
Demandez les échantillons aussi des étoffes en laine.
Adresse : Max Wirth, Zurich.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howa